

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 9 septembre 2020

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 3 juin 2020	3
II. Rentrée 2020 : bilan et point sur le contexte sanitaire et sur les mesures envisagées par l'Inspé de l'académie de Limoges	3
1. Le contexte sanitaire	3
2. Bilan de la rentrée	3
1.1 Master MEEF 1 ^{ère} année et préparation concours	3
1.2 Fonctionnaires stagiaires	4
1.3 Agrégation interne	5
III. Vote des MCCC des parcours iMEEF, master MEEF PIF et des modifications mineures des autres parcours MEEF	5
IV. Informations sur les élections au conseil de l'Inspé et sur les élections présidentielles de l'Université (novembre 2020)	6
V. Calendrier des conseils d'institut 2020-2021 (1 ^{er} semestre).....	6
VI. Désignation et vote d'une personnalité extérieure au conseil d'institut en remplacement de Mme Maritaud	7
VII. Informations diverses	7
1. Poste MCF 70/22.....	7
2. Point sur la réforme	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ALLÉE	Vice-Président du CA de l'Université de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LABORIE	ADJAENES – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	MOYON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	PETREULT	IGEN - Président du Conseil d'Institut
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
M.	GLANDIÈRES	IEN-DAFPEN – Académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré – Académie de Limoges
Mme	LHEZ	Vice-présidente de la CFVU – Université de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice de l'école élémentaire Condorcet – Limoges
Mme	PERROT	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière

Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DAMIENS	Responsable du site Inspé de Guéret
M.	DEVIANNE	Responsable du site Inspé de Tulle
Mme	GANDOIS	Directrice du SCD – Université de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invité·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	HAGÈGE	PR – Responsable de la mention PIF - Inspé de l'académie de Limoges

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 3 juin 2020

M. Prétreault s'adresse aux membres du conseil d'institut et leur demande si elles/ils ont des observations à faire concernant le compte rendu du 3 juin 2020. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstention	0	Ne participe pas au vote	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---	---------------------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 3 juin 2020 est adopté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

II. Rentrée 2020 : bilan et point sur le contexte sanitaire et sur les mesures envisagées par l'Inspé de l'académie de Limoges

1. Le contexte sanitaire

Mme Capéran fait un point sur le contexte sanitaire. L'Inspé de l'académie de Limoges a fait parvenir début septembre 2020 des consignes, concordantes avec celles votées et communiquées par l'Université de Limoges le 7 septembre 2020, à l'ensemble des personnels. Ces consignes sont applicables sur les trois sites de formation de l'Inspé (cf annexes 1a et 1b).

Dans le protocole de l'Inspé de l'académie de Limoges, il est indiqué notamment le rappel du port du masque obligatoire dans l'enceinte de l'établissement. Une distribution de kits comprenant un gel hydro-alcoolique, un spray virucide, des lingettes et un feutre pour tableau blanc a également été prévue auprès de tou·te·s les enseignant·e·s.

Mme Capéran précise que selon l'A.R.S. (Agence régionale de santé), on considère qu'il y a cluster à partir du moment où trois personnes ont été contaminées dans un même groupe.

M. Allée ajoute que tous les cas doivent être signalés au SSU (Service de santé universitaire). Celui-ci se mettra ensuite en relation avec l'A.R.S. qui décidera, en concertation avec le préfet et le rectorat, de la fermeture ou non d'une classe et/ou d'un établissement. Cette décision dépendra en grande partie du respect ou non des gestes barrière.

M. Moyon rapporte qu'à ce jour, un seul cas positif a été signalé et constaté parmi les usager·ère·s.

2. Bilan de la rentrée (cf annexe 2)

1.1 Master MEEF 1^{ère} année et préparation concours

- **Mention 1**

M. Moyon commente les résultats au concours de recrutement des professeur·e·s des écoles. Ceux-ci se sont révélés décevants pour les étudiant·e·s qui étaient inscrit·e·s à l'Inspé. Il semblerait que cela soit une tendance nationale.

Beaucoup d'étudiant·e·s de Master 1 MEEF mention « professeur·e des écoles » ont été reçu·e·s au master mais pas au CRPE (concours de recrutement de professeur·e des écoles). Ceci a engendré un nombre important de demandes pour intégrer le Master 2 MEEF mention « professeur·e des écoles » (préparation concours) pour la rentrée 2020 et a provoqué un dépassement des capacités d'accueil autorisées sur les deux sites de l'Inspé de l'académie de Limoges concernés. Toutes les demandes ont pu être satisfaites mais l'affectation n'a pas pu concorder forcément avec le vœu de l'étudiant·e.

A la suite, de nombreux·euses étudiant·e·s se sont désisté·e·s. Par conséquent, à ce jour, les groupes de Master 2 MEEF mention « professeur·e des écoles » (préparation concours) ne sont pas complets. Ainsi, sur le site de Limoges, 32 étudiant·e·s sur 35 sont inscrit·e·s et sur le site de Tulle, on en compte 27 sur 34.

Cette année, pour les Master 1 MEEF mention « professeur·e des écoles », afin d'être en conformité avec les capacités de signature de contrats par le rectorat de Limoges, 100 places ont été ouvertes à l'Inspé de l'académie de Limoges contre 140 habituellement. Pour autant, les groupes de Master 1 MEEF mention « professeur·e des écoles » sont incomplets malgré l'appel des 134 personnes se trouvant sur la liste complémentaire.

Les effectifs sont les suivants :

- sur le site de Guéret : 16 étudiant·e·s inscrit·e·s sur 20
- sur le site de Limoges : 45 étudiant·e·s inscrit·e·s sur 48
- sur le site de Tulle : 22 étudiant·e·s inscrit·e·s sur 23

Les étudiant·e·s seront informé·e·s de manière explicite, via le règlement des études de l'Inspé, que le redoublement n'est pas de droit et ne se déroule pas nécessairement sur le site de formation souhaité. Et, si le jury de mention accepte ce redoublement, il sera conditionné au respect de la capacité d'accueil.

- **Mention 2 et 3**

Pour ces mentions, dans l'ensemble les capacités d'accueil votées en conseil d'institut puis en CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) et en CA (Conseil d'administration) de l'université ont été atteintes.

M. Moyon précise que pour le parcours Master MEEF « second degré » parcours Histoire-Géographie, à ce jour seul·e·s 9 étudiant·e·s se sont inscrit·e·s sur 18 places possibles. Ce qui provoque une incompréhension suite au mécontentement exprimé de la part des responsables de formation et de certain·e·s étudiant·e·s avant le confinement sur les capacités d'accueil proposées pour ce master. M. Dobbels intervient à ce sujet et indique qu'à priori 2 autres étudiant·e·s devraient s'inscrire, ce qui augmenterait ainsi l'effectif à 11.

- **Mention 4**

Cette mention qui intègre désormais dans sa nouvelle version les certifications CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur·rice académique) et CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur·rice ou de professeur·e des écoles) se porte plutôt bien. Le nombre d'inscrit·e·s est en augmentation par rapport aux années précédentes.

1.2 Fonctionnaires stagiaires

- **Mention 1**

Valérie Legros fait un point sur les effectifs des professeur·e·s des écoles stagiaires. Initialement, cette année, 86 places étaient offertes au CRPE. Dix postes supplémentaires ont été ajoutés. Cependant, tous n'ont pas été attribués puisque 8 démissions ont eu lieu suite aux résultats du concours.

Ces démissions peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- par la particularité du concours qui, cette année en raison du contexte sanitaire, ne portait que sur deux matières écrites (français et mathématiques) et qui laissait aux participant·e·s la possibilité d'en passer plusieurs. Parmi celles/ceux qui ont été reçu·e·s à ces deux concours, certain·e·s ont préféré partir dans une autre académie que la nôtre,
- par le fait que certain·e·s lauréat·e·s de ce concours ont refusé de prendre le poste qui leur était proposé parce qu'il ne correspondait pas à leurs attentes. Pour M. Moyon, cela pose de vraies questions sur l'engagement réel des candidat·e·s au concours.

A ce jour, l'Inspé de l'académie de Limoges compte 91 professeur·e·s des écoles stagiaires répartis comme suit :

- 18 stagiaires en Creuse
- 24 stagiaires en Corrèze
- 49 stagiaires en Haute-Vienne

Mme Legros précise qu'une majorité de ces stagiaires ont suivi un parcours MEEF et acquis ainsi une certaine culture pédagogique. De plus, il faut inclure dans ces effectifs un certain nombre de stagiaires en renouvellement de stage, lesquels découlent en partie de la situation liée au confinement. En effet, les visites de stage n'ayant pas pu avoir lieu et les conditions de travail ayant été rendues plus difficiles en raison de ce contexte, l'évaluation a été réalisée sur la base d'un entretien. Celui-ci a mis en avant les difficultés des stagiaires, ce qui a logiquement débouché sur une décision de non-titularisation de ces dernier·ère·s et par conséquent, sur un renouvellement de stage.

• **Mention 2**

Mme Legros indique que dans le second degré, les fonctionnaires stagiaires sont réparti·e·s par discipline. Cependant, dans les disciplines non préparées à l'Inspé et que l'on nomme « disciplines exotiques », beaucoup sont stagiaires à temps complet mais 11 d'entre elles/eux sont des stagiaires à mi-temps. Pour ces dernier·ère·s, leur inscription administrative doit se faire en D.U. (diplôme d'université) « Métiers de l'enseignement et de l'éducation ». En outre, un protocole spécifique est mis en place : elles/ils ont obligation de suivre les cours de tronc commun, de langue vivante et de recherche. En revanche, tout ce qui concerne la partie didactique et disciplinaire est assuré par les différents corps d'inspection, en concertation avec l'Inspé.

Mme Legros précise aux membres du conseil qu'en raison de la forme particulière et exceptionnelle du concours, tous les stagiaires 2020-2021 devront passer un entretien professionnel en fin d'année qui sera mené par un·e inspecteur·rice. Mme Maud ajoute qu'il devra s'agir d'un·e inspecteur·rice qui n'a pas procédé au suivi du stagiaire. M. Pétreault pense qu'il sera peut-être nécessaire de faire appel aux inspecteur·rice·s des académies voisines pour assurer l'ensemble de ces entretiens.

Enfin, Mme Legros explique qu'à la rentrée et dans une démarche de complémentarité l'ensemble des accompagnateur·rice·s ont été destinataires d'un livret unique de l'accompagnement des professeur·e·s et C.P.E. (conseiller·ère·s principaux·ales d'éducation) stagiaires.

1.3 Agrégation interne

M. Weil explique aux membres du conseil que l'année passée quatre préparations aux concours internes avaient été ouvertes. Cette année, l'objectif est d'ouvrir plus de parcours et ce sont donc sept préparations à ces concours qui vont avoir lieu.

Les préparations des agrégations internes d'anglais et d'histoire-géographie n'avaient, par exemple, pas ouvert depuis deux ans. En ce qui concerne l'histoire-géographie, en accord avec le rectorat, le seuil normalement autorisé de 8 inscrit·e·s a été abaissé à 6 afin d'essayer de relancer la dynamique.

Il est souligné que les IPR sont co-impliqué·e·s dans ces formations aux agrégations internes.

III. Vote des MCCC des parcours iMEEF, master MEEF PIF et des modifications mineures des autres parcours MEEF

M. Moyon informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de voter formellement et dans son ensemble le règlement des études actualisé, les MCCC (modalités de contrôle de connaissances et de compétences) des nouvelles versions des parcours iMEEF et des Masters MEEF FAcE (Formation et Accompagnement des enseignant·e·s) et ExFA (Expertise en Formation des Adultes) ainsi que les modifications mineures portant sur celles des autres parcours MEEF.

Il précise qu'il existe une volonté de passer un maximum d'évaluations en contrôle continu afin de répondre à la demande de la vice-présidente de la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) mais aussi d'être en mesure de faire face, si besoin, à une éventuelle nouvelle dégradation de la situation sanitaire.

Concernant les maquettes FAcE et ExFA présentées avant l'été, Mme Hagège indique que le changement majeur de ces maquettes porte sur le passage de toutes les évaluations en contrôle continu et sous la forme de remise de dossiers. De plus, elle ajoute que les étudiant·e·s inscrit·e·s pour passer la certification CAFFA ou CAFIPEMF pourront bénéficier de dispenses à certains enseignements et/ou UE.

Pour le parcours iMEEF, les modalités ont également été revues en essayant de favoriser au maximum le contrôle continu.

En ce qui concerne la mention « professeur·e des écoles » (Master MEEF 1 et Master MEEF 2 préparation concours), des modifications mineures ont été apportées. Elles concernent l'évaluation de l'épreuve d'entretien professionnel pour chacun des semestres. Cette dernière se déroulera en contrôle continu et prendra la forme de la production d'une capsule vidéo. M. Devianne explique que cette modification découle d'une part des leçons tirées lors du confinement et d'autre part, de la volonté d'obliger les étudiant·e·s à se regarder et à s'analyser. M. Lorenzo pense que le terme « capsule » est trop réducteur. Il propose de le remplacer par le terme « production vidéo », ce à quoi M. Moyon acquiesce.

M. Pétreault propose l'ensemble des modifications proposées au vote, y compris d'adopter la formulation « production vidéo ».

Nombre de votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstention	0	Ne participe pas au vote	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---	---------------------------------	---

L'intégralité de ces modifications est adoptée à l'unanimité des membres présent·e·s et représenté·e·s.

IV. Informations sur les élections au conseil de l'Inspé et sur les élections présidentielles de l'Université (novembre 2020)

Mme Capéran rappelle que le conseil d'institut doit être renouvelé partiellement. Trois collèges sont concernés, soit le collège :

- des usager·ère·s,
- des PR (professeur·e· d'université)
- des MCF (maître·esse de conférence)

Pour rappel, le Directeur et les directeur·rice·s adjoint·e·s faisant partie des deux derniers collèges au sein de ce conseil ont émis le souhait d'en démissionner afin d'assurer la séparation entre le rôle d'électeur·rice·s des décisions de l'équipe de direction et le rôle de décisionnaires.

La date de ces élections est envisagée au 12 novembre 2020 mais sera définitivement fixée une fois que celle des élections présidentielles de l'université de Limoges sera arrêtée.

M. Allée explique que le mandat de l'équipe présidentielle s'arrête au 30 novembre 2020 au soir. Les élections devront avoir lieu avant et la date proposée, à savoir le 19 novembre 2020, devra être validée par le CT (comité technique) et le CA (conseil d'administration) de l'université.

V. Calendrier des conseils d'institut 2020-2021 (1^{er} semestre)

M. Pétreault rappelle les dates des conseils d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges proposées pour le premier semestre. Ceux-ci sont prévus le :

- 14/10/2020
- 02/12/2020
- 27/01/2020

La date du 02/12/2020 était initialement dévolue au vote des maquettes et à celui du budget. Cependant, la nouvelle équipe présidentielle ne sera en fonction qu'à compter du 04/12/2020 et ne pourra ainsi pas être représentée au sein du conseil d'institut du 02/12/2020. Il est alors décidé d'ajouter la date du 16/12/2020 matin et de consacrer ce conseil au vote du budget.

VI. Désignation et vote d'une personnalité extérieure au conseil d'institut en remplacement de Mme Maritaud

M. Moyon informe que Mme Maritaud, ancienne directrice de l'atelier Canopé et membre du conseil d'institut, est retournée dans son corps d'origine et redevenue professeure des écoles.

Il revient donc à l'Inspé de désigner une nouvelle personnalité extérieure au conseil d'institut. M. Moyon affirme sa volonté de rester en lien avec Canopé. Il propose alors de nommer Mme Félix, qui est la nouvelle directrice de Canopé et remplaçante de Mme Maritaud (cf annexe 3).

M. Pétreault soumet cette candidature au vote.

Nombre de votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstention	0	Ne participe pas au vote	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---	---------------------------------	---

La candidature de Mme Félix est adoptée à l'unanimité des membres présent·e·s et représenté·e·s.

VII. Informations diverses

1. Poste MCF 70/22

M. Moyon annonce qu'il a été acté en grand collège le recrutement d'un MCF 70/22 pour l'Inspé de l'académie de Limoges afin de pourvoir les heures laissées vacantes par le poste de M. Régina.

Il précise qu'il est maintenant urgent de recruter un profil d'historien qui sera en mesure de former majoritairement au CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) d'histoire-Géographie, au CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel) d'histoire et qui pourra éventuellement donner, à l'avenir, des heures en histoire dans le premier degré.

Le profil 70^{ème} section est important pour conforter l'apport d'un·e enseignant·e chercheur·e dans les recherches en éducation. Cela permettrait à l'Inspé de bénéficier d'un·e MCF supplémentaire en capacité de suivre des étudiant·e·s du 1^{er} degré et du 2nd degré en recherche.

Le profil concernant la recherche sera rédigé conjointement par le laboratoire Fred, le Crium ainsi que l'institut IRSHS pour garantir un profil 70^{ème} section/ 22^{ème} section. Le profil concernant l'enseignement sera écrit par le département Arts-Histoire-Géographie de l'Inspé.

Le consensus se dirige vers un profil de poste en histoire de l'éducation. La/le MCF devra mettre son regard d'historien, la dimension du passé au service des problématiques des sciences de l'éducation.

M. Allée précise que le profil devra être envoyé début octobre 2020 pour soumission au CT.

2. Point sur la réforme

M. Moyon présente le rétroplanning (cf annexe 4) que les responsables de mention ont accepté de mettre en œuvre pour que celles-ci puissent être proposées et votées lors du conseil d'institut du 02/12/2020 puis transmises à la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle). L'objectif est de lui envoyer, dans un premier temps, une proposition de maquettes structurées répondant au cahier des charges et non une version définitive dont la remontée est prévue en février.

Pour rappel, les maquettes des parcours iMEEF et de la mention 4 ont été finalisées et votées.

Il reste à travailler sur les maquettes des mentions 1, 2 et 3.

Le groupe de travail du premier degré, composé de Mme Legros, responsable de la mention 1^{er} degré, Mme Lévy, M. Damiens et M. Devianne, responsables des sites de Limoges, Guéret et Tulle, va mettre en œuvre la réflexion déjà entamée l'an dernier avec les intervenant·e·s de toutes les disciplines et guider l'écriture de cette maquette, avec comme date butoir le 18/11/2020.

Pour les mentions 2 et 3, les maquettes sont élaborées par Mme Auchatraire, responsable de la mention encadrement éducatif, M. Fatet, responsable de la mention second degré, les responsables de formations des parcours second degré ainsi que par Mme Zerrouki et M. Weil.

M. Weil présente les différentes phases de travail qui devront être respectées. Il s'agit de dégager une structure globale et des éléments communs pour le second degré. Cette structure sera ensuite adaptée en fonction des spécificités de chacun des parcours.

Ces structures seront étudiées et analysées lors de la journée banalisée du 08/10/2020 pour qu'elles puissent ensuite être remontées au 18/11. M. Lorenzo intervient et dit regretter le fait que les journées banalisées soient les mêmes pour le 1^{er} degré et le 2nd degré, ce qui oblige certain·e·s enseignant·e·s intervenant sur les deux degrés à faire un choix. M. Moyon répond que la direction essaiera de prendre en compte cette problématique pour les prochaines journées banalisées.

Mme Zerrouki précise que deux formations ont déjà bouclé leur proposition et M. Weil ajoute qu'en ce qui concerne le tronc commun, une réflexion se fait actuellement en parallèle de ce travail.

M. Weil regrette le fait qu'il existe un cadrage mais que nous n'ayons pas de vraie visibilité sur l'organisation des concours de recrutement des enseignant·e·s, ce que Mme Maud confirme.

M. Pétreault, après avoir demandé aux membres du conseil d'institut si elles/ils avaient d'autres questions, clôture la séance à 15h50 et rappelle que le prochain conseil aura lieu le 14/10/2020.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREAULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

Conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

9 septembre 2020

ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Consignes et protocoles sanitaires**
 - Annexe 1a : consignes sanitaires internes à l'Inspé de l'académie de Limoges
 - Annexe 1b : consignes sanitaires et protocoles COVID-19
- **ANNEXE 2 : Bilan de la rentrée et données chiffrées**
- **ANNEXE 3 : Curriculum vitae de Madame Félix**
- **ANNEXE 4 : Plannings de finalisation des maquettes des mentions 1, 2 et 3**

Annexe au règlement intérieur de l'Inspé : applicable pour tou·te·s les étudiant·e·s, enseignant·e·s, personnels administratifs et visiteurs/visiteuses extérieur·e·s présent·e·s dans l'enceinte de l'Inspé.

Consignes sanitaires à respecter



Port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'établissement y compris sous la coursive. Il reste obligatoire à l'extérieur des bâtiments (pelouses et parkings) lorsque les distanciations d'au moins 1m ne peuvent pas être respectées.



Respecter les sens de circulation mis en place dans les locaux (à savoir tenir sa droite).



Respecter l'emplacement et l'ordre de remplissage et d'évacuation des rangées dans l'amphi, les salles de cours et les espaces de restauration.



Nettoyer son espace de travail avant et après chaque utilisation (bureau, accoudoirs, téléphone, clavier, souris...) avec le spray virucide et de l'essuie-main mis à disposition par les enseignant·e·s.



Aérer régulièrement son espace de travail.



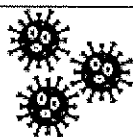
Se restaurer uniquement dans les salles dédiées en respectant obligatoirement les distanciations d'au moins 1m dans ces espaces (1 place sur 2). **Se laver obligatoirement les mains** avec du savon ou une solution hydro-alcoolique avant chaque utilisation des frigos, micro-ondes, distributeurs de boissons et alimentation.



Respecter dans la mesure du possible la distance physique d'au moins 1m entre chaque individu dans l'amphi, les salles de cours et tous les espaces communs.

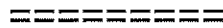


Appliquer les gestes barrières : se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, se moucher avec des mouchoirs à usage unique puis les jeter, saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



En cas de suspicion de contamination prévenir la référente covid19 :
inspe-direction@unilim.fr / 05 55 01 71 74

Consignes applicables à la rentrée 2020



Face à la crise sanitaire et la circulation active du virus en France, des orientations relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 ont été transmises par le MESRI le 6 août, précisant que : « *Lorsque le respect de la distanciation n'est pas possible, parce qu'il ne permettrait pas de préserver les capacités d'accueil physique des établissements, les étudiant.e.s peuvent néanmoins être accueillis à la condition qu'ils.elles portent un masque* ».

Parallèlement, le Ministère du travail annonce le port du masque obligatoire dans les entreprises à partir du 1^{er} septembre.

Le 27 août, le Premier Ministre indique que « *le port du masque sera obligatoire pour tous dans l'enseignement supérieur* ». Un arrêté devrait être publié prochainement.

Note d'orientation du MESRI du 29 août.

Décret n°2020-1098 du 29 août 2020.

1 Pour les personnels de l'Université (salarié.e.s et hébergé.e.s) :

Appliquer scrupuleusement les gestes barrière pour éviter la propagation du virus :

Porter un masque obligatoirement en toute circonstance en espace clos et en plein air (aux abords des bâtiments et plus globalement dès l'entrée sur les campus universitaires), y compris pour les enseignant.e.s durant toutes les activités pédagogiques.

Respecter la distanciation physique toutes les fois où cela est possible.

Se laver les mains avec du savon et du gel hydro alcoolique très régulièrement (une attention particulière sera portée au maniement des objets partagés)

Aérer régulièrement les espaces clos (bureaux, couloirs, salles de réunion, salles de cours, ...).

Les masques seront fournis par l'Université à l'ensemble de ses personnels (masques lavables ou masques chirurgicaux). Du gel hydro alcoolique sera également mis à disposition à l'entrée des bâtiments. Des lingettes désinfectantes ou tout autre dispositif équivalent seront également mis en place par les services où des équipements sont partagés (ordinateurs, installations expérimentales, ...).

L'université n'étant pas en mesure d'organiser le lavage des masques fournis à ses personnels, ces derniers en assureront eux-mêmes le nettoyage selon les consignes données dans les fiches techniques.

Les pauses café/thé, cigarettes ou repas conduisant de fait à ôter le masque, il convient de respecter scrupuleusement les règles de distanciation.

Les salles de convivialité pourront être utilisées mais les utilisateurs veilleront à appliquer les gestes barrière. En particulier, lors des pauses déjeuner, le masque pourra être retiré mais la distance de 1m minimum devra être alors respectée, avec un roulement si besoin.

Les distributeurs de boisson ou denrées diverses seront remis en fonctionnement. Les affiches indiquant les consignes de ces machines devront être strictement respectées.

Les personnels présentant l'une des pathologies mentionnées à l'article 2 du Décret n°2020-1098 du 29 août 2020 seront, lorsque le télétravail n'est pas possible, placés en autorisation spéciale d'absence, sur la base d'un certificat d'isolement délivré par un médecin.

Concernant les autres personnels présentant l'un des facteurs de vulnérabilité rappelé dans l'avis du Haut Conseil de santé publique du 19 juin 2020 (en référence à l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020), si les missions s'y prêtent, le télétravail sera privilégié. Dans le cas contraire, ces personnels pourront travailler en présentiel et l'université leur fournira des masques FFP2.

2 Pour les usagers de l'Université (étudiant.e.s, stagiaires, apprenti.e.s) :

Appliquer scrupuleusement les gestes barrière pour éviter la propagation du virus :

Le port du masque est obligatoire en toute circonstance en espace clos et en plein air (aux abords des bâtiments et plus globalement dès l'entrée sur les campus universitaires).

La distanciation physique doit être respectée toutes les fois où cela est possible.

Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique doit être fait très régulièrement (une attention particulière sera portée au maniement des objets partagés)

Les emplois du temps seront construits en respectant les règles suivantes :

- limiter autant que possible les déplacements (affecter les groupes d'étudiant.e.s dans la même salle au moins par demi-journée) ;
- échelonner les débuts et fin de cours pour réduire les attroupements et mieux gérer les flux dans les couloirs et au restaurant universitaire notamment ;
- regrouper les enseignements qui sont réalisés à distance sur des demi-journées pour réduire d'autant la présence de ces étudiant.e.s sur les campus. Les enseignant.e.s volontaires pour réaliser leur enseignement à distance devront prendre contact avec le responsable de l'équipe pédagogique pour ces questions d'organisation.

La désinfection de l'espace de travail en TD et TP sera faite par les étudiants et l'enseignant en début et fin de séance (essuie tout et solution désinfectante fournie) + désinfection des mains et /ou des appareils communs en TP et salle info. Il est conseillé aux étudiants de venir avec leur propres casques pour les cours de langues.

Dans quelques cas particuliers, le port du masque pourra être proscrit temporairement sur ordre explicite de l'enseignant.e ou du personnel technique en responsabilité (expérimentations utilisant des flammes notamment).

Les masques seront à la charge des usagers, sauf pour les TP utilisant des produits chimiques.

Pour les étudiant.e.s en difficulté financière, le CROUS dispose d'aides spécifiques. L'accès aux bâtiments sera interdit à toute personne ne portant pas de masque. Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées le cas échéant.

Les pauses café/thé, cigarettes ou repas conduisant de fait à ôter le masque, il convient alors de respecter scrupuleusement les règles de distanciation.

Les distributeurs de boisson ou denrées diverses seront remis en fonctionnement. Les affiches indiquant les consignes de ces machines devront être strictement respectées.

Les locaux mis à disposition des étudiants pourront être utilisés, les occupant.e.s s'engageant à porter le masque et à respecter les gestes barrières et en assumant la responsabilité.

Cas des étudiant.e.s internationaux.ales : à leur arrivée sur le sol français et en fonction de leur provenance, et s'ils.elles n'ont pas pu en fournir avant leur départ, ils.elles subiront un test PCR sur le territoire français. L'attestation PCR des étudiants en provenance des pays en zone rouge devra être fournie aux médecins du Service de Santé Universitaire. En cas de test positif, ils.elles doivent respecter une quatorzaine dans leur logement local. Ils.elles doivent alors prendre contact avec le SSU.

3 Pour les visiteurs de l'Université :

Les mêmes règles que celles imposées aux usagers seront appliquées par les visiteurs.euse. Des masques jetables pourront leur être fournis si besoin. Un cahier de présence sera tenu à jour dans le but de gérer un éventuel cluster.

4 Consignes à suivre en cas de suspicion de COVID :

Consulter les deux protocoles :

- 2020-09-07-PROTOCOLE COVID Personnels : lien sur l'intranet
- 2020-09-07-PROTOCOLE COVID Etudiants : lien sur intranet

Protocole COVID-19 – Etudiants

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance d'un mètre minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur.

1. **Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête, perte de goût ou de l'odorat, ou en cas de doute :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je consulte mon médecin traitant ou le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.

2. **Si j'ai été testé positif à la COVID-19** : j'informe l'université à l'adresse mail ssu@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.

En toute situation de test positif à la COVID-19, l'Agence Régionale de Santé ou le médecin du Service de Santé Universitaire sont susceptibles de vous appeler afin d'identifier les personnes contacts. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête.

3. **Si j'ai eu un contact à risque** : toutes les situations où **ni moi ni la personne infectée ne portait de masque** (ou en l'absence d'hygiaphone ou de vitre plexiglas) et où la distanciation n'était pas respectée :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je rentre chez moi et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. (Isolement, gestes barrières, test PCR 7 jours après le dernier contact ou en cas d'apparition de symptômes).

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant ou le Service de Santé Universitaire au 05 55 43 57 70

Protocole COVID-19 – Responsable de composante, de laboratoire

Un étudiant m'appelle pour me signaler :

- **Qu'il présente des signes cliniques**
Je lui confirme qu'il ne doit pas venir à l'université et qu'il doit contacter son médecin traitant ou à défaut le Service de Santé Universitaire (SSU) au 05 55 43 57 70 pour être informé de la conduite à tenir et pour être testé le plus rapidement possible.
Je lui dis qu'il doit me rappeler et informer le SSU dès qu'il a le résultat du test.

- **Qu'il a été contacté par l'Assurance Maladie car il est identifié comme sujet contact d'une personne infectée et qu'il doit être testé**
Je lui confirme qu'il ne doit pas venir à l'université.
Je lui dis qu'il doit me rappeler dès qu'il a le résultat du test. En cas de positivité, il doit en informer le SSU.

- **Qu'il a été ou va être testé dans le cadre d'une démarche personnelle ou systématique (ça n'était pas utile qu'il appelle mais cela peut arriver)**
Je lui demande de me rappeler et de contacter le SSU si le résultat est positif.

- **Qu'il a été testé positif à la COVID-19**
Je lui dis qu'il doit rester absent de l'Université pendant 14 jours et j'organise son suivi pédagogique
Je transmets immédiatement l'information au SSU. Avec mon aide et celle de l'étudiant, le SSU va établir la liste des cas contacts.

- **Qu'il vit sous le même toit qu'une personne positive**
Je lui dis qu'il doit rester absent de l'université au moins 14 jours et j'organise son suivi pédagogique.
Je lui demande de me tenir informé du résultat de son test. En cas de positivité, il doit en informer le SSU.

Contact Service de Santé Universitaire 05 55 43 57 70 ou ssu@unilim.fr

Toutes ces situations sont transmises au directeur de composante ou de laboratoire, et à la cellule de veille de l'Université referentscovid@unilim.fr

Un étudiant présente des signes évocateurs de la COVID-19 à l'Université →
Isoler la personne dans la pièce où elle se trouve ou dans une pièce dédiée et appliquer le protocole (voir si l'UL a déjà rédigé un protocole et mettre le lien sinon possibilité de laisser celui-ci s'il vous convient) :

- Respecter les gestes barrières.
- Contacter son médecin traitant et le SSU pour évaluer l'état clinique.
- Organiser le retour à domicile ou le transfert dans un service de soins si besoin.
- Contacter le service logistique pour le nettoyage des locaux.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des recommandations officielles des instances sanitaires.

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE PRESENTANT LES SYMPTOMES DE LA COVID-19

Toute personne présentant les symptômes de la COVID-19 (toux sèche, perte du goût ou de l'odorat, maux de tête) doit en priorité s'isoler et mettre en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation).

I. Les symptômes :

a. Si les symptômes se déclarent à domicile :

- Ne venez pas au travail et prévenez votre responsable,
- Contacter par téléphone votre médecin traitant qui fixera le protocole à suivre (dépistage, arrêt de travail, quatorzaine),
- Informer votre responsable de service et/ou assistant de prévention qui prendra les mesures pour faire désinfecter le poste de travail et informer le Docteur Cherine Absi par mail ou par téléphone (05 55 43 59 81).

b. Si les symptômes se déclarent sur le lieu de travail, avec l'aide du référent COVID (Directeur.rices de pôles/services, responsables administratifs de composantes ou assistant de prévention), lui-même protégé par un masque :

- Mettez-vous à l'écart des autres personnels en vous isolant dans une pièce aérée,
- Mettez en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation).

Si le cas est bénin :

- Quittez immédiatement votre travail pour vous rendre à votre domicile en portant un masque et en évitant les transports en commun,
- Contactez par téléphone votre médecin traitant qui mettra en place le protocole (dépistage, arrêt de travail, quatorzaine),
- A votre domicile, isolez-vous autant que possible de vos proches.

Si le cas est grave, le référent COVID doit :

- Appeler le SAMU (le 15) et le PC de sécurité qui les guidera à l'arrivée,
- Isoler le personnel dans une pièce aérée,
- Mettre en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation),
- Prévenir le Docteur Cherine Absi.

Cas contacts : Les agents ayant été en contact de moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes sans masque avec une personne suspectée de la COVID-19 doivent mettre en place le même protocole (port du masque, lavage des mains, prise de contact téléphonique avec leur médecin traitant et isolement à domicile en attendant les résultats s'ils font l'objet d'un dépistage).

Je communique par mail le résultat de mon test au Docteur Cherine Absi.
Si le test est positif, elle se chargera du contact tracing auprès de mes collègues.
Je respecte les mesures d'isolement en vigueur.

- II. **Si j'ai été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19** sans respect des mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation) :
 - a. Je rencontre mon médecin traitant qui déterminera la conduite à tenir : mesures d'isolement, réalisation d'un test PCR, arrêt maladie en attendant le résultat du test.
 - b. J'informe le Docteur Cherine Absi.
 - c. Ce test PVCR sera réalisé au 7^{ème} jour après le dernier contact du cas COVID-19 :
 - i. Si le test est négatif, je dois observer une durée de 7 jours d'isolement supplémentaires avant d'envisager le retour sur mon poste.
 - ii. Si le test est positif, je reste isolé jusqu'à ma guérison. Je surveille ma santé et je contacte le Docteur Cherine Absi pour identifier les personnes avec lesquelles j'ai été en contact, sans respect des mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation).
- III. **J'ai connaissance d'un cas positif dans mon milieu professionnel** (ou extra-professionnel). J'ai respecté ainsi que la personne infectée toutes les mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation), le risque d'infection est faible.
Je surveille simplement l'apparition éventuelle de symptômes tout en continuant à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention mises en place.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des recommandations officielles des instances sanitaires.

Bilan de la rentrée 2020/21, quelques données



Mention 1

« professeur des écoles »

nombre candidat·e·s retenu·e·s en LP	nombre candidat·e·s retenu·e·s en LC	Inscriptions au 11/09	
		M1 (91 ét.)	M2 pc (69 ét.)
100	134	Guéret 16(/20) Limoges 45(/48) Tulle 22(/23)	Limoges 32(/35) Tulle 27(/34)

Mention 2 et 3

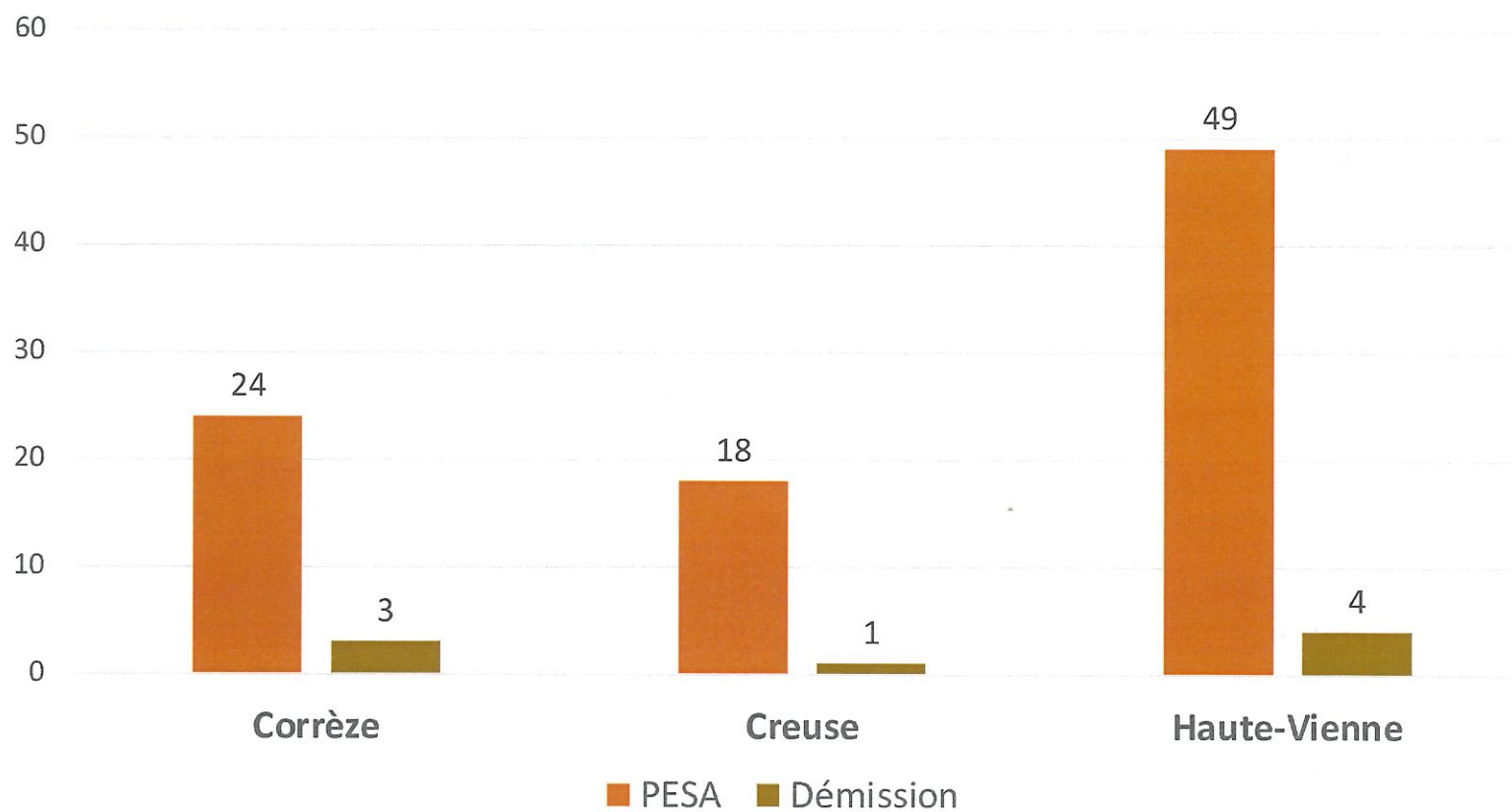
	capacité d'accueil votée en CI (puis CFVU et CA de l'UL)	candidatures au 16 mai 2020 (après fermeture serveur)	confirmation eCandidat 25 août	inscriptions au 11 sept	
				M1	M2pc
Anglais	20	65	20	16	7
Documentation	9	48	9	7	2
EPS	26	164	26	25	18
Espagnol	11	32	11	11	3
Histoire-Géographie	17	58	9	9	13
Lettres	25	48	12	8	2
Maths	20	43	14	15	5
PLP	7	13	7	5	1
SPC	11	26	11	10	0
SVT	11	82	8	9	4
mention 2 (PLC)	157	579	127	115	55
mention 3 (CPE)	12	146	13	10	10

Mention 4

« Pratiques et Ingénierie de la formation »

	capacité d'accueil votée en CI (puis CFVU et CA de l'UL)	candidatures au 16 mai 2020 (après fermeture serveur)	confirmation eCandidat 25 août	inscriptions au 11 sept
ADI (accompagnement des dynamiques inclusives)	15	11	10	7
FACE (formation et accompagnement des enseignants)	15	9	3	3
ExFA (Expertise en Formation des adultes)	15	14	5	1
total mention 4	45	34		11

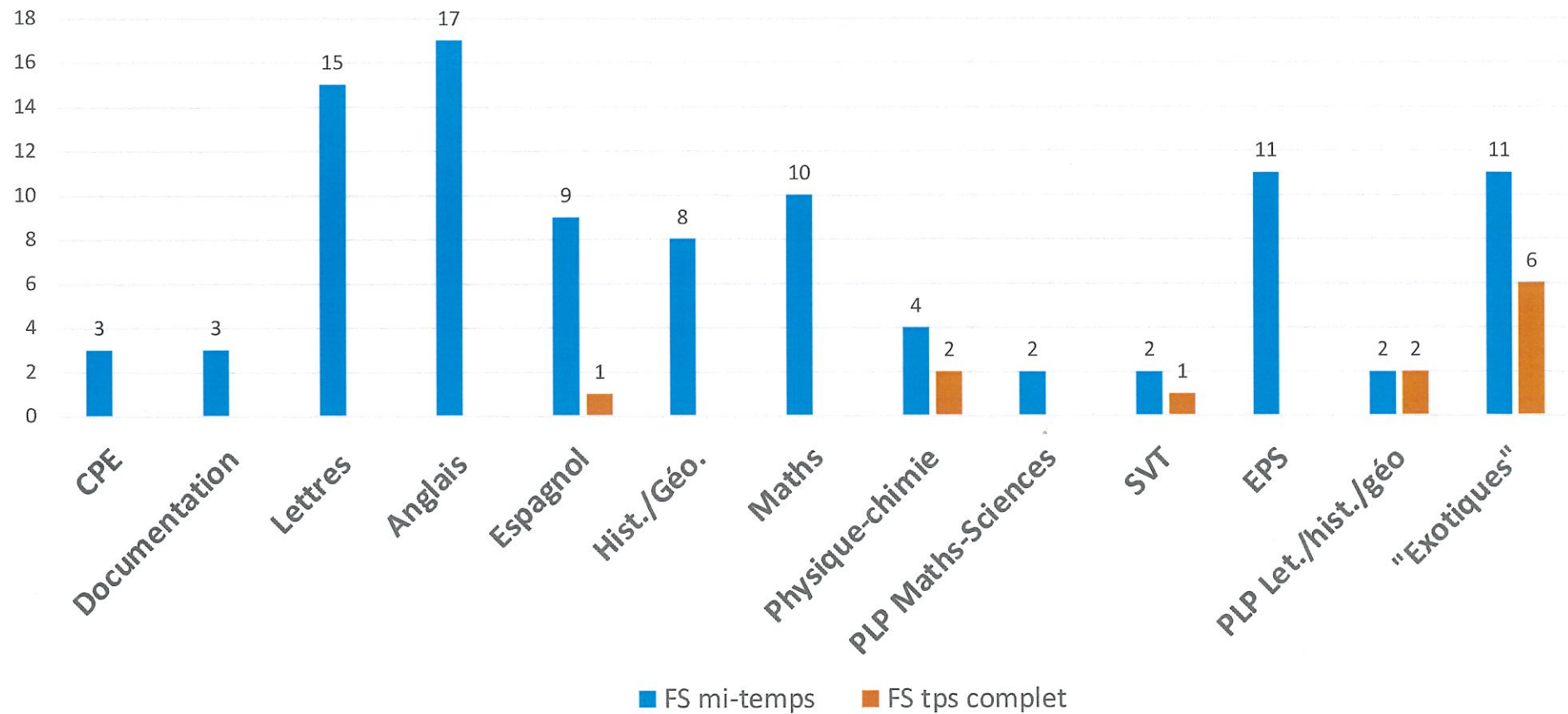
Pesa : répartition académique



Parcours antérieurs (à titre indicatif)

	MEEF	ex-MEEF	autres	renouv/ Prolong	Total
Guéret	10	5	1	2	18
Limoges	23	4	18	4	49
Tulle	9	11	2	2	24
					91

Fonctionnaires stagiaires « second degré » : par discipline



Deux nouveautés dans l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires

- L'entretien professionnel de titularisation, pour les FS et PESA
- Livret unique de l'accompagnement des professeur.e.s et CPE stagiaires



Livret unique de l'accompagnement des professeur.e.s et CPE stagiaires

A destination des

- Tuteurs/tutrices de terrain
 - Référent.e.s Inspé
 - Personnels de direction
 - Corps d'inspection

2020-2021

Inspé de l'Académie de Limoges
DAFPEN de l'Académie de Limoges

université ouverte
 *source de réussites*

Inscriptions « agrégation interne »

Inscriptions aux Concours Internes 2020-2021	
Agrégation Interne Anglais	9
Agrégation Interne EPS	20
Agrégation Interne Espagnol	8
Agrégation Interne Histoire-Géographie	6
Agrégation Interne Lettres	10
Agrégation Interne Maths	17
Agrégation Interne SPC	12
Total	82



GERALDINE FELIX

geraldine.felix@reseau-canope.fr

06 08 84 42 44

La Braudie
87230 LAVIGNAC

Titulaire du permis B

PARCOURS UNIVERSITAIRE

CONCOURS PERDIR / SESSION 2010

Admissible

CAPES DOCUMENTATION / 2003

IUFM de Toulouse

**D.E.A. HISTOIRE ESTHETIQUE
COMMUNICATION MENTION TB 2001**
Université Toulouse Le Mirail / Ecole Supérieure
d'Audiovisuel

MAITRISE CINEMA ET AUDIOVISUEL / 2000

Université Montpellier III

LICENCE ARTS DU SPECTACLE / 1999

Université Montpellier III

DEUG ARTS DU SPECTACLE / 1998

Université Montpellier III

BAC L OPTION CINEMA ET AUDIOVISUEL / 1995

Lycée du Coudon, La Garde (83)

PARCOURS PROFESSIONNEL

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE STAGIAIRE / 2003-2004

Collège du Puy d'Alon, Souillac (47)

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE 2004-2019

Collège La Bruyère, Osny (95)

MRS - DOCUMENTATION / 2019

Atelier Canopé de Limoges (87)

DIRECTRICE / depuis sept. 2020

Atelier Canopé de Limoges (87)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Septembre 2004 – août 2019

Maîtrise des logiciels et portails documentaires BCDI, Esidoc et PMB,
travail en équipe et usage de l'évaluation par compétences.

Mise en place et coordination de l'épreuve « Histoire des Arts »

FORMATRICE DAFPA/DAFOR

Septembre 2008 – août 2019

Stages de formation continue à destination des professeurs
de l'académie de Versailles autour de thématiques variées : cinéma
(histoire, analyse esthétique, cinéma et CDI), Réalisation de scénarios
pédagogiques (Parcours Avenir, PEAC), EMI (création de parcours pour les
élèves de la 6^{ème} à la Tle), littérature jeunesse et cinéma...

TUTRICE PROFESSEURS DOCUMENTALISTE

Entre 2009 et 2017

Encadrement et suivi de professeurs documentalistes stagiaires
ou en reconversion professionnelle

CORRESPONDANTE BASSIN D'EDUCATION DE CERGY (95)

Entre 2009 et 2017

Animation des réunions des professeurs documentalistes du bassin
d'éducation de Cergy, sous la direction des IA-IPR Vie scolaire
Veille éducative à destination des enseignants

REFERENT NUMERIQUE

Septembre 2015 – août 2019

EXPERIENCE AU SEIN DE RESEAU CANOPE

FORMATRICE PONCTUELLE POUR L'ATELIER CANOPE 92

2016 - 2017

Gérer et organiser ses idées à l'aide des cartes mentales

MEDIATRICE DE RESSOURCES ET SERVICES

Atelier Canopé 92 – Suresnes

Septembre 2017 – août 2019 (MàD - 50%)

- Documentation : gestion documentaire et médiation de ressources, remonté d'indicateurs, présentations en établissements scolaires abonnés, veille
- Formation : Cartes mentales, booktubes, Lire Dire Mettre en scène la poésie, Création d'un blog académique pour le CASNAV92, BCDI et Esidoc, Hiboutheque, Du storyboard à la caméra, Journée Inter académique des professeurs documentalistes, L'Atelier Cinéma, les outils collaboratifs numériques...
- Cinéma : conception et coréalisation du kit de médiation pour « L'Atelier Cinéma », réalisation d'outils pédagogiques pour le groupe Ecole et Cinéma
- Numérique : organisation du « carrefour des usages du numérique » à destination des enseignants du 2nd degré, travail sur la médiation des ressources numériques disponibles au sein de l'ENT des collèges du 92

MEDIATRICE DE RESSOURCES ET SERVICES

Atelier Canopé 87 – Limoges

Septembre 2019

- Participation à l'offre de formations et de services de l'atelier
- Mise en œuvre du Workshop « Egalité filles-garçons »
- Documentation : gestion documentaire et médiation de ressources, aux établissements abonnés, veille, indicateurs, maintenance BCDI/Esidoc
- Coordination et animation des formations en distanciel (avril à juin) :
- Mise en place d'un parcours de formation semi-hybride (synchrone et asynchrone) autour de la différenciation pédagogique
- Participation au groupe « Apprendre par le jeu » : rédaction de fiches pédagogiques et co-création/animation du webinar « Apprendre par le jeu au CDI »

Planning de finalisation de la maquette PE (3 sites)

Dates	Objectifs	Modalités
30/09/2020	Groupe « maquettes »	
01/10/2020	Se remémorer l'état d'avancement des réflexions précédentes, pour ne pas repartir de zéro	Envoi de l'état actuel du travail à tou.te.s les membres de l'équipe pédagogique du 1 ^{er} degré.
08/10/2020	Finaliser l'architecture de la maquette : l'organisation des différentes UE, la distribution du nombre d'heures	Réunion plénière sur le site de Limoges de toute l'équipe du premier degré. Travail par groupe.
13/10/2020	Groupe « maquettes »	
19/10/2020 17h-19h	Finaliser le travail sur les différentes UE, rédaction d'une fiche descriptive par UE (objectifs, contenus, modalités de travail, évaluation)	Réunion plénière en présentiel à Limoges, accessible à distance (Modalités précises à venir, visioconférence sur site ?)
03/11/2020	Partager la dernière version	Envoi de la version finalisée de la maquette à tou.te.s les collègues pour accord.
18/11/2020	Envoi de la maquette à la direction pour mise en forme et préparation du vote en conseil d'institut	
18/11/2020	Groupe « maquettes »	
02/12/2020	Vote des maquettes en conseil d'institut	

Valérie Legros, responsable de mention « premier degré »

Benoit Damiens, responsable du site de Guéret

Gérard Devianne, responsable du site de Tulle

Lauren Lévy, responsable pédagogique du site de Limoges

Planning de finalisation de la maquette « second degré » (PLC et CPE)

Dates	Modalités & objectifs
Du 1 ^{er} au 28 septembre 2020	Travail sur les maquettes de chaque parcours sous l'animation du responsable de formation Rencontres individuelles avec chaque responsable de formation afin de discuter les problèmes rencontrés.
28/09/20	remise d'une 1 ^{ère} version de projet maquette
30/09/20	Groupe « maquettes »
08/10/20	Journée banalisée : réunion d'homogénéisation permettant d'arrêter une maquette commune à tous les parcours du second degré
13/10/20	Groupe « maquettes »
04/11/2020	Réception des versions revues définitives pour relecture et contrôle du cahier des charges
18/11/2020	Envoi de la maquette à la direction pour mise en forme et préparation du vote en conseil d'institut
18/11/20	Groupe « maquettes »
02/12/2020	Vote des maquettes en conseil d'institut

Jérôme Fatet, responsable de mention « second degré »

Françoise Auchatraire, responsable de mention « encadrement éducatif »

Jacques-Arthur Weil, directeur adjoint

Rachida Zerrouki, directrice adjointe

10 parcours « professeur-e-s de collège et lycée »

Documentation

Éducation physique et sportive (EPS)

Histoire/géographie

Lettres

LV Anglais

LV Espagnol

Mathématiques

PLP « lettres/histoire »

Science Physique et chimie

Sciences de la Vie et de la Terre

1 parcours « encadrement éducatif »

Conseiller principal d'éducation